

République française

Département du Gers

CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 07 avril 2021

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 30/03/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le sept avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO

Présents : 41

Votants: 41

Pour: 41

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Véronique COELHO, Jean-Pierre DOAT, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Philippe CANTAN, Alain SHOEFFRE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Pierrette MENAL, Isabelle CAILLAVET, Bernard LASPORTES, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLEN, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Axel CAUQUIL, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET

Représentés: Chantal GOULU-MARTINAT par Caroline CUEILLEN

Excusés: Daniel DARROUX, William VILLENEUVE, Nadine ARQUE

Absents: Philippe CAHUZAC, Pierre LABRIFFE

Secrétaire de séance: Béatrice NARRAN

Objet: MODIFICATON DE LA TAXE DE SEJOUR - DE_2021_032

Une taxe de séjour s'applique sur tout le territoire de "D'Artagnan en Fezensac", conformément aux dispositions légales art L 2333-26 et suivants du CGCT, depuis 2014. Il est souhaitable de modifier le loyer journalier minimum à partir duquel les personnes occupant des locaux sont assujetties à la taxe de séjour et de la passer de 10 € à 1 €. Cette modification est motivée par le fait que le tarif d'occupation des aires de campings événementiels de Cauderon et des Acacias était de 5 € et donc ne permettait pas de récupérer la taxe de séjour.

Madame la Présidente vous propose de valider ce nouveau seuil qui doit permettre de valoriser le produit de cette taxe.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire à l'unanimité,

VALIDE ce nouveau seuil

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié le 13/04/2021

Transmis à la Préfecture le 13/04/2021

La Présidente

Barbara NETO

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/04/2021 032 243200607 20210407 DE 2021 032 DE

